



Halte-garderie de

L'ANIMATION ENFANTINE



Depuis
1997



1. HALTE-GARDERIE DE L'ANIMATION ENFANTINE

Qu'est-ce qu'une halte-garderie ?

Une halte-garderie permet de répondre aux besoins des familles en service de garde et d'améliorer la qualité de vie des enfants et des parents fréquentant ces milieux de vie. Les familles peuvent bénéficier des services de la halte-garderie pour différentes raisons: du répit parental, une démarche d'insertion socio-professionnelle, du dépannage d'urgence, un besoin de socialisation et d'éveil de l'enfant ou de francisation, etc.

Mission

La Halte-garderie de l'Animation enfantine contribue au développement intégral de l'enfant qui, par le biais d'une variété d'activités physiques, motrices, éducatives, créatives et de plein air, ont l'opportunité de découvrir un monde diversifié et coloré, en plus de stimuler tous leurs sens !

Valeurs

Respect de soi et des autres, Partage, Collaboration, Entente, Empathie, Ouverture aux autres, Responsabilisation, Conscientisation.

Horaire

Du lundi au vendredi
De 8h00 à 16h30
De septembre à juillet



Inscription

Ratio

Limite de 6 enfants multi-âges par jour par éducatrice

Période d'inscription

À la session : en tout temps. En cas d'inscription tardive, remboursement au prorata des semaines écoulées depuis le début de la session.

À la carte (selon le nombre de places disponibles) : à partir de 5 jours avant la journée pour laquelle le service est requis jusqu'au matin même 8h00.

Coût

Consultez la plateforme d'inscription pour connaître les tarifs.

2. LE PROGRAMME

La Halte-Garderie de l'animation enfantine utilise le programme éducatif « Je grandis en Halte-garderie », qui propose une pédagogie ouverte qui s'incarne à travers 5 principes de base:

- L'enfant apprend par le jeu;
- Le partenariat entre la Halte-Garderie et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant;
- Chaque enfant est unique;
- L'enfant est l'acteur principal de son développement;
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.

La diversité des activités et des expériences proposées, l'apprentissage actif par le jeu ainsi que le respect du rythme individuel de l'enfant sont donc au cœur de notre programme éducatif et favorise le développement global et harmonieux de l'enfant.



3. EXEMPLE D'UNE JOURNÉE À L'ANIMATION ENFANTINE

| HEURES | ACTIVITÉS |
|---------------|---|
| 8h00 - 9h00 | Arrivée progressive des enfants Jeux libres et actifs |
| 9h00 - 9h15 | Hygiène et collation |
| 9h15 - 9h30 | Rassemblement: ami du jour, danse, chansons, etc. |
| 9h30 - 11h30 | Activités diverses: arts, sports, jeux à l'extérieur ou activités complémentaires (voir plus bas) |
| 11h30 | Départ des enfants du matin |
| 11h30 - 12h30 | Hygiène et dîner |
| 12h30 | Accueil des enfants de l'après-midi |
| 12h30 - 13h00 | Jeux libres et actifs |
| 13h00 - 14h15 | Détente ou repos |
| 14h15 - 15h15 | Activités diverses: arts, sports, jeux à l'extérieur ou activités complémentaires (voir plus bas) |
| 15h15 - 15h45 | Hygiène et collation |
| 15h45 - 16h05 | Ateliers dirigés |
| 16h05 - 16h30 | Histoire et départ progressif des enfants |



4. ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU PROGRAMME ÉDUCATIF

- Activités au gymnase
- Psychomotricité
- Éveil à la musique
- Visite à la bibliothèque
- Langues: anglais et espagnol



5. COMMUNICATIONS

Pour Loisirs Lebourgneuf, la communication est primordiale entre les parents et les éducatrices, c'est pourquoi vous êtes invités à nous faire part de vos besoins et questions concernant le bien-être de vos enfants à :



hgenfantine@loisirslebourgneuf.net

6. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Objets personnels

Loisirs Lebourgneuf se dégage de toute responsabilité des pertes, vols ou bris d'objets personnels des enfants. Il est donc recommandé de laisser les objets personnels à la maison. Afin d'éviter la perte d'objets, nous vous suggérons d'identifier les articles de votre enfant (vêtements, serviette, boîte à lunch, etc.).

Échanges

Les échanges de lunchs, de collations et de crème solaire sont interdits.

Médication

Si nous devons administrer un médicament à votre enfant, vous devez compléter la « décharge de médicament ». Nous devons recevoir la médication dans le contenant d'origine avec la prescription médicale sur l'emballage et la dose de la journée.

Allergies / Système d'injection adrénaline

Les parents d'un enfant souffrant d'une allergie sévère doivent remplir le formulaire approprié et fournir sa photo afin que les éducatrices puissent facilement identifier l'enfant allergique.

L'enfant utilisant un système d'injection adrénaline (ex: ÉpiPEN) doit l'avoir en sa possession en tout temps. Dans le cas contraire, il ne pourra pas rester à la halte-garderie.

Retard

La halte-garderie se termine à **11h30** pour les enfants inscrits le matin et à **16h30** pour ceux inscrits l'après-midi ou pour la journée complète. En cas de retard, des frais de **5\$ seront facturés par tranche de 5 minutes**.

Pour joindre les éducatrices **en cas d'urgence ou de retard seulement** : 418-641-6412, poste 3275

7. PROCÉDURE EN CAS DE TEMPÊTE

L'Animation enfantine applique la politique de tempête du Centre de service scolaire de la Capitale qui stipule que si la commission scolaire ferme ses écoles avant 7h, l'Animation enfantine n'a pas lieu.



Par contre, si le Centre de service ferme ses écoles après le début de l'Animation enfantine, les parents sont avisés et le centre communautaire demeure ouvert jusqu'à ce qu'ils viennent chercher leur enfant. Veuillez prendre note que ces journées ne seront pas reprises.

8. À APPORTER À LA HALTE-GARDERIE

POUR TOUS LES ENFANTS

- Bouteille d'eau
- 1 ou 2 collations santé (fruits, légumes, produits laitiers)
- Lunch (pour les enfants inscrits aux journées complètes)
- Espadrilles ou souliers confortables et fermés
- Tablier pour le bricolage
- Vêtements de rechange (chandail, pantalon, bas, sous-vêtement)
- Vêtements extérieurs adaptés à la saison
- Petite doudou pour la détente (en après-midi)
- Matériel d'hygiène **jetable** si nécessaire (couches, lingettes)
- Crème solaire (au printemps seulement)*
- Médication (au besoin selon l'ordonnance médicale)*



POUR LES 6 À 18 MOIS SEULEMENT

- Piqué pour table à langer
- Drap contour et couverture pour le parc
- Gobelet et ustensiles

* Les éducatrices ne sont pas autorisées à appliquer de la crème solaire ou administrer des médicaments (au besoin) aux enfants dont l'autorisation n'est pas signée par le parent. Vous devez remplir l'autorisation en ligne, au moment de l'inscription. Il en va de même pour l'administration de médicaments.

* **Merci d'identifier chaque objet appartenant à votre enfant.**

Allergies:

Collations et repas doivent tous être sans noix et arachides.



9. QUAND GARDER VOTRE ENFANT À LA MAISON

Tout enfant dont l'état de santé ne lui permet pas de participer aux activités de groupe devra s'absenter de la halte-garderie jusqu'à son rétablissement. Il évitera ainsi de nuire à la santé des autres et à sa propre santé.

Lorsque vous constatez que votre enfant présente un ou plusieurs signes et symptômes décrits ci-dessous, vous devez le garder à la maison et prévenir l'administration de Loisirs Lebourgneuf.

| | |
|---|---|
| Fièvre | Retour 24h après les derniers symptômes |
| Vomissement | Retour 48h après les derniers symptômes |
| Diarrhée | Retour 48h après les derniers symptômes |
| Poux | Retour lorsque plus de signe visible |
| Conjonctivite | Retour 24h après les derniers symptômes |
| Maladies contagieuses (Varicelle, PMB, rougeole) | Retour lorsque plus de signe visible |
| Tout autre symptôme associé à la COVID-19 | Faire un test de dépistage et suivre les consignes de la santé publique. |



10. RÈGLES À RESPECTER À LA HALTE-GARDERIE



Je marche dans la garderie et les couloirs.



J'exprime mes besoins avec des mots.



Je suis doux avec les autres enfants et les éducatrices.



Renseignements généraux

11. CHANGEMENTS AU DOSSIER

Il est de votre responsabilité de mettre le dossier de votre enfant à jour et de vérifier les informations suivantes:

- Coordonnées
- Informations médicales
- Autorisations de départ
- Contacts d'urgence
- Informations pour frais de garde (Relevés 24 - impôts)

12. POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

En cas d'absence ou d'annulation, aucune reprise ou changement de plage horaire ne sera possible. Aucun remboursement pour les inscriptions à la carte.

Les demandes de remboursement pour les inscriptions à la session doivent être faites par écrit. Le formulaire est disponible sur le site Internet dans la section **À propos - Renseignements généraux**.

Les remboursements sont accordés en fonction de la politique en vigueur. Les frais de service en ligne ne sont pas remboursables.

13. L'ÉQUIPE DE LA HALTE-GARDERIE DE L'ANIMATION ENFANTINE


Éducatrices: Caroline Beaulieu, Laura Hermosillo et Cintya Bustamante

Coordonnatrice à la programmation et aux projets: Jennifer Vachon


Directrice de Loisirs Lebourgneuf: Patricia Cruz A.


Directrice-adjointe: Andréanne Plante

14. POUR NOUS JOINDRE

 418-641-6686

 information@loisirslebourgneuf.net

 www.loisirslebourgneuf.net

 Suivez-nous sur Facebook!